

GREFFE
DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

R E C E P I S S E D E D E P O T

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 1045 RUE HAUTE-PIERRE
57036 METZ CEDEX 01
TEL 87 56 75 75

SOLOGEST

1, MARIE ANNE DE BOVET

57000
METZ

V/REF :
N/REF : 90 B 262 / A-672

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 04/03/96, SOUS LE NUMERO A-672,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22/09/95

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE LORRAINE D'ORGANISATION ET DE GESTION COMPTABLE AUDIT
ET CONSEIL
SOCIETE ANONYME
WTC TECHNOPOLE METZ 2000 2 RUE A.FRESNEL
57082 METZ CEDEX 3

R.C.S METZ B 329 879 712 (90 B 262)

LE GREFFIER



SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL

**Société Lorraine de conseil, d'Organisation et de GESTION Comptable
Audit Et Conseil**

Société Anonyme au capital de 2 009 250 F

**Siège social : World Trade Center
Technopôle Metz 2000
2, Rue Augustin Fresnel
à : 57082 METZ Cedex 3**

R.C.S. METZ B 329.879.712

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 22 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,
Le vingt deux septembre,
A dix sept heures,

Les administrateurs de la société "SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL", société anonyme au capital de 2 009 250 F, dont le siège social est à METZ - World Trade Center - Technopôle Metz 2000 - 2, Rue Augustin Fresnel, se sont réunis, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Edouard THALGOTT
- Monsieur Yves SONDAG
- Monsieur Roland WEYAND
- Monsieur André SONDAG
- Madame Michèle TOUSSAINT-HENTZIEN.

La séance est présidée par Monsieur André SONDAG, en sa qualité de Doyen du Conseil d'Administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres en entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonctions et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration,
- Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration,
- Rémunération du Président du Conseil d'Administration,
- Confirmation de la nomination de Monsieur Roland WEYAND, en qualité de Directeur Général,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs du Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, a convenu et arrêté ce qui suit :

Le Président propose, comme conséquence de la règle de l'alternance des postes au sein du Conseil d'Administration et du renouvellement partiel des membres du Conseil, une nouvelle répartition des fonctions.

Ainsi, Monsieur Yves SONDAG serait nommé Président, Monsieur Roland WEYAND serait maintenu dans sa fonction de Directeur Général, et Monsieur Edouard THALGOTT serait nommé Directeur Général.

I

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Yves SONDAG est nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.03.1997.

Monsieur Yves SONDAG déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandat de Président du Conseil d'Administration, de membre du Directoire et de Directeur Général unique des sociétés anonymes.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au conseil d'Administration, le Président assumera la direction générale de la société et jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société et pour faire autoriser tous les actes et opérations dans la limite de l'objet social.

Indépendamment des jetons de présence qui lui seront éventuellement attribués en sa qualité de membre du Conseil d'Administration, Monsieur Yves SONDAG aura droit à la rémunération, fixée lors du Conseil d'Administration du 25.08.1995.

Il aura droit également, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

II

CONFIRMATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil décide, à l'unanimité, de confirmer Monsieur Roland WEYAND dans les fonctions de Directeur Général, et ce pour deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.03.1997.

Dans le cas où Monsieur Yves SONDAG viendrait à cesser ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Roland WEYAND conserverait ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

Monsieur Roland WEYAND déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées.

Monsieur Roland WEYAND sera investi des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Indépendamment des jetons de présence qui pourraient lui être attribués en qualité de membre du Conseil d'Administration, Monsieur Roland WEYAND, Directeur Général aura droit à la rémunération, fixée lors du Conseil d'Administration du 25.08.1995.

Il aura droit également, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Monsieur Roland WEYAND prend la parole et déclare accepter le mandat de Directeur Général.

III

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Sur la proposition du nouveau Président, les Administrateurs désignent Monsieur Edouard THALGOTT, Administrateur, en qualité de Directeur Général, pour deux exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.03.1997.

Dans le cas où Monsieur Yves SONDAG viendrait à cesser ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Edouard THALGOTT conserverait ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

Monsieur Edouard THALGOTT déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées.

Monsieur Edouard THALGOTT sera investi des mêmes pouvoirs que le président du Conseil d'Administration pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Indépendamment des jetons de présence qui pourraient lui être attribués en qualité de membre du Conseil d'Administration, Monsieur Edouard THALGOTT, Directeur Général aura droit à la rémunération, fixée lors du Conseil d'Administration du 25.08.1995.

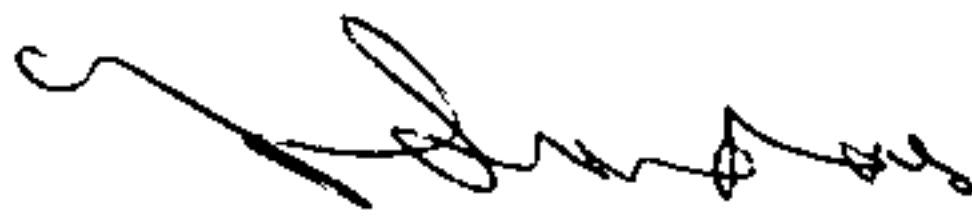
Il aura droit également, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Monsieur Edouard THALGOTT prend la parole et déclare accepter le mandat de Directeur Général.

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

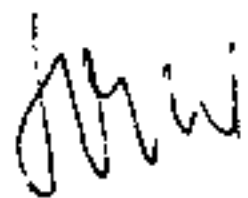
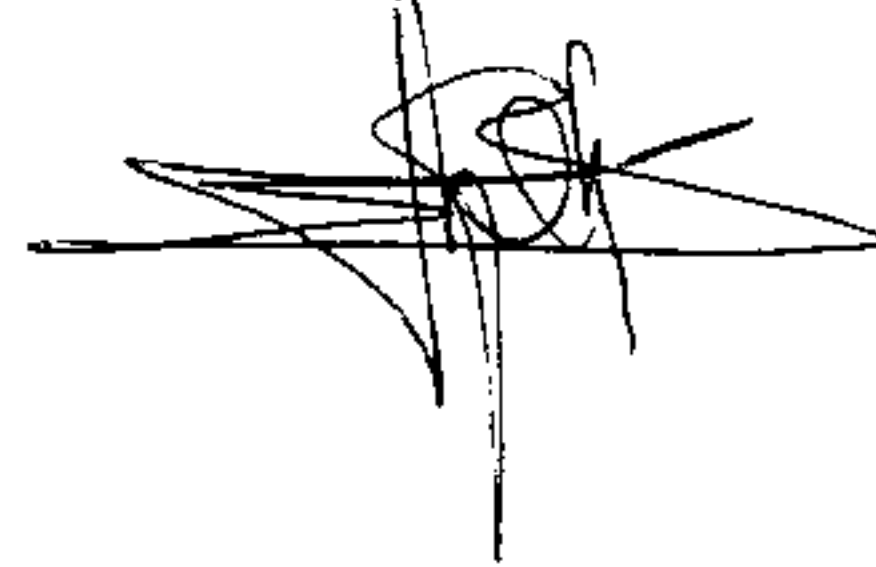
Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le nouveau et l'ancien Président et les autres Administrateurs.



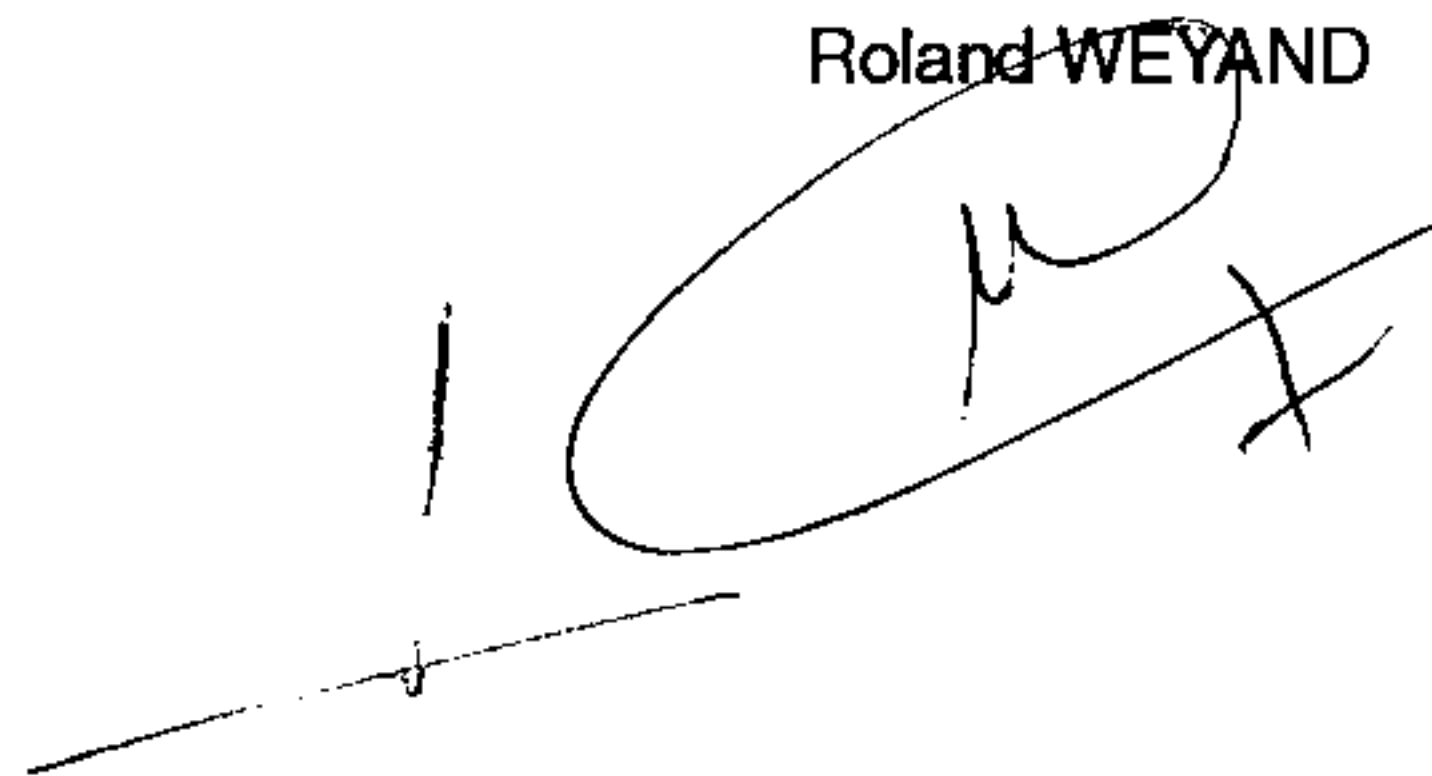
Yves SONDAG

Edouard THALGOTT



André SONDAG

Roland WEYAND



Michèle HENTZIEN TOUSSAINT

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ

Proc. n°

67
7 4 FEV. 1996



Le Greffier

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.